

Le Contrat de Canal est une démarche novatrice qui a pour but d'intégrer dans une réflexion globale tous les enjeux propres au canal (économiques, environnementaux, de sécurité des biens et des personnes...).  
L'objectif : un projet de territoire partagé et en lien avec tous les acteurs locaux...

Depuis plusieurs années, l'Union Européenne est devenue un partenaire financier incontournable pour la réalisation de nos travaux d'investissement.



## MODERNISATION DE LA RÉGULATION DU CANAL PRINCIPAL TRANCHE 2



Le canal de l'Isle poursuit ses travaux de modernisation de sa régulation avec la réalisation d'opérations sur trois secteurs spécifiques du canal principal, tous situés sur la commune de Thor.

Tout d'abord, il y a la réfection d'un seuil et le busage à l'amont d'environ 80 mètres linéaires, sur le secteur de Longchamps. Cela permettra de moderniser un des régulateurs du canal tout en assurant la sécurisation des berges sur un secteur très dégradé.

Ensuite, la réhausse d'un autre seuil dit, en "bec de canard", afin de permettre de mieux alimenter une filiole lorsque le canal fonctionne à débit réduit.

Enfin, une vidange sera créée, depuis le canal principal, vers le réseau de drainage du Grand Mourgon, au croisement de la route de Vignères et du chemin des 5 cantons. Cette vidange a pour finalité de permettre de faire fonctionner le canal en cas d'obstruction du tronçon, qui est, on le rappelle, busé tout le long du contournement Sud du Thor.

Ces trois opérations font partie du même projet d'un montant de 220 000 €, cofinancé par l'Union Européenne (Fonds FEADER), le Conseil Régional PACA et le Conseil Départemental de Vaucluse.



## BUSAGE DE LA FILIOLE 38, TRANCHE 2



La filiole 38 du canal alimente la station de pompage de Pomone qui dessert un réseau sous pression sur les communes de Chateauneuf de Gadagne et Caumont sur Durance. Cet ouvrage est dans un état particulièrement dégradé et présente de nombreuses fuites. C'est donc avec l'aide du financement du Conseil Départemental que nous busons pour un montant de 100 000 €, cette année, près de 1 km de filiole, afin à terme de sécuriser l'alimentation de la station et le transport de l'eau sur tout le linéaire de l'ouvrage.



## LES NOUVEAUX LOCAUX DE L'ASCO, TOUJOURS EN TRAVAUX



Le déménagement de nos locaux depuis l'Isle sur la Sorgue, vers Lagnes se poursuit. Malgré une année 2020 compliquée par la crise du Covid, les travaux se sont poursuivis.

Si le hangar technique est maintenant terminé, le bâtiment accueillant le public devrait ouvrir ses portes dans le courant du mois de mai 2021 et le déménagement effectif de nos anciens locaux devra être terminé d'ici là.



## LE CANAL EN PRATIQUE



**PRÉLÈVEMENT :** Vous souhaitez passer au prélèvement par virement automatique : passez au siège vous faire enregistrer pour l'exercice 2022. **N'oubliez pas de nous prévenir en cas de mise à jour de vos coordonnées bancaires.**

**L'INDISPENSABLE :** Vente ? Achat ? Mutation ? Travaux ? Pensez à vous assurer des points suivants :

- Afin de pouvoir envoyer la facture au bon destinataire, vous devez nous informer de la vente ou division de votre parcelle, en vous rendant dans nos locaux avec l'acte notarié
- Le notaire doit informer l'acheteur lors de tout acte de division ou de mutation de parcelle de la présence des réseaux du canal de l'Isle
- Tous travaux réalisés sur une parcelle du périmètre du canal doit faire l'objet a minima d'une DICT, à défaut d'une demande d'autorisation en bonne et due forme auprès de l'ASCO. Pour savoir où sont nos réseaux en cas de travaux, une seule solution, se connecter sur : [www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr)



Pour toute information, renseignement ou pour simplement mieux connaître le canal, une seule adresse : [www.canal-isle.fr](http://www.canal-isle.fr)



## LE MOT DE PIERRE BARBANSON, PRÉSIDENT DU CANAL :



Il aurait été tellement simple de vous parler à nouveau de la saison d'irrigation, de nos travaux et projets, si 2020 avait été une année comme une autre. Mais non. Nous avons été comme vous tous pris dans la pandémie liée à la propagation du Covid 19.

Il nous a donc fallu, comme d'autres de nos confrères dans le Département, nous organiser pour assurer la continuité du service public d'irrigation. En plus des mesures de prévention en interne, il nous a fallu repenser pendant les mois du 1er confinement les modalités d'intervention de nos gardes canaux sur le terrain et mettre en place quand cela a été possible le télétravail.

Si ces mesures ont permis la continuité du service et la remise en eau de nos réseaux dans de bonnes conditions, elles ont eu un impact sur la réalisation des travaux de modernisation des arrosages sur le secteur entre la route de Petit Palais et le chemin des Darnes Roses. La mise en eau du réseau sur ce secteur a été retardée de près de 2 mois, avec, nous le savons des désagréments à la clé pour les arrosants concernés. Le côté inédit de la situation, avec la mise à l'arrêt de toutes les entreprises de travaux publics vous permettra de comprendre que ce retard était indépendant de notre volonté.

Cette crise a retardé également la construction de nos nouveaux locaux et nous attendons ici avec impatience, l'heure du déménagement. Elle ne nous empêche cependant pas de regarder vers l'avenir avec nos projets de régulation du canal et de busage de la filiale 38 détaillés dans la plaquette.

Alors que le virus poursuit sa course, il ne nous est pas possible de savoir quelles surprises, bonnes ou mauvaises nous réserve 2021. Nous notons par contre que l'intérêt pour une production agricole locale, en provenance de nos territoires, si divers, riches et variés a été réveillé pendant les premiers et deuxièmes confinements. Cela nous rappelle plus que jamais l'importance de l'agriculture, qui ne peut, ici, exister sans l'eau que nous transportons.

Bonne saison d'arrosage 2021 donc.



DES RENSEIGNEMENTS ? DES INFORMATIONS ?  
N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER :

### ASCO du canal de l'Isle

ZA les Ferrailles n° 30  
84800 L'ISLE SUR LA SORGUE  
Tél. 04 90 38 00 69 • [infos@canal-isle.fr](mailto:infos@canal-isle.fr)  
[www.canal-isle.fr](http://www.canal-isle.fr)

Nos bureaux sont ouverts au public les :

lundi, mardi, jeudi  
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h15  
mercredi et vendredi  
de 8h30 à 12h00.

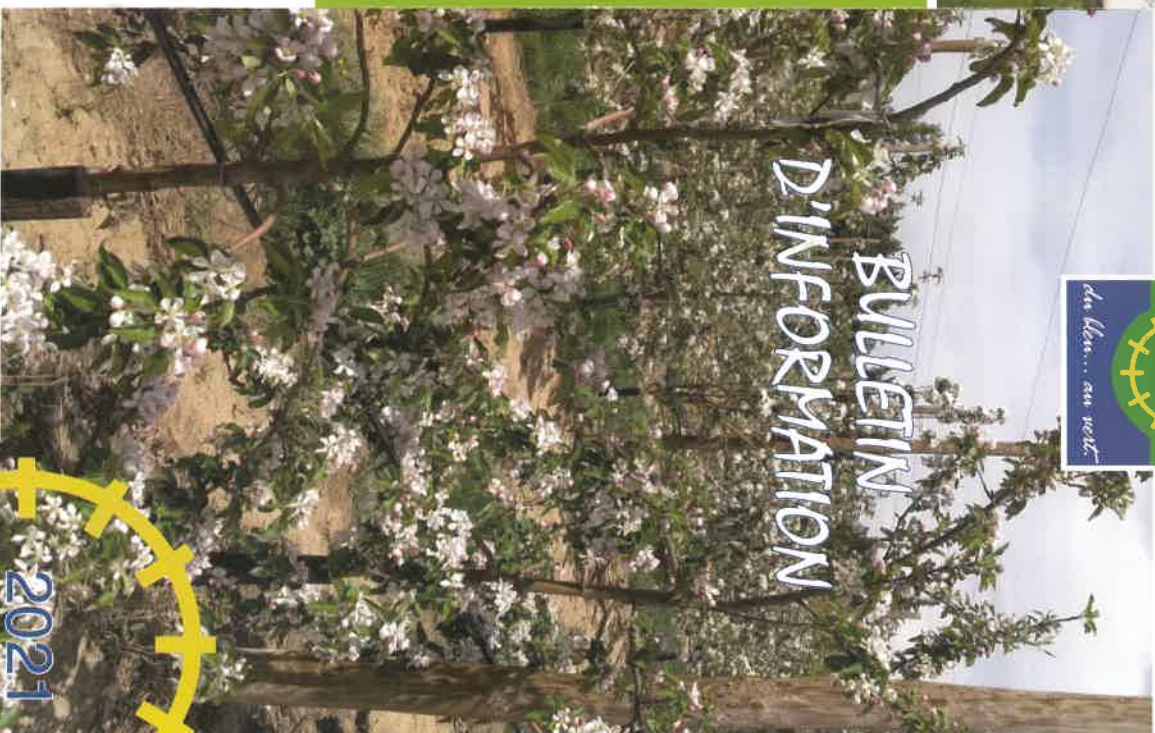
### COMITÉ DE RÉDACTION



### PARTENAIRES FINANCIERS DES OPÉRATIONS :



# BULLETIN D'INFORMATION



2021